





PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

20 décembre 2018 Original : Anglais

20e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Athènes, Grèce, 23-24 janvier 2019

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

- 1. Conformément à l'Article 18 du Règlement intérieur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et en concertation avec la Présidente et les Membres du Comité de pilotage de la CMDD, la 20^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD est programmée les 23-24 janvier 2019 dans les locaux du PAM à Athènes (Grèce).
- 2. Cette réunion a pour objectif d'examiner les progrès et perspectives relatifs au travail de la CMDD et les avancées liées à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD, y compris le plan de travail mis à jour du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019 et les questions spécifiques liées à la mise en œuvre de la Décision IG.23/4 « Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée » adoptée à la COP 20 en décembre 2017.
- 3. La réunion vise également à examiner la préparation de la 18^e Réunion de la CMDD qui se tiendra du 11 au 13 juin 2019 au Monténégro.
- 4. La documentation est fournie en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, la documentation d'avant-session ne sera pas distribuée sur papier. Les participants sont invités à télécharger la documentation sur leurs ordinateurs avant la session.
- 5. L'ordre du jour provisoire annoté ci-après a été établi par le Secrétariat pour faciliter les délibérations des participants.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

6. La réunion sera ouverte le mercredi 23 janvier 2019 à 9 h 30 (heure locale à Athènes, Grèce – TU+3) par la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD, Mme Maria Papaioannou.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Documents de travail	UNEP/MED WG.456/1
	UNEP/MED WG.456/2
Documents d'information	UNEP/MED WG.456/Inf.1
	UNEP/MED WG.456/Inf.2

- 7. Comme le prévoit l'Article 25 du Règlement intérieur de la CMDD, le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'applique *mutatis mutandis* à la présente réunion.
- 8. Les participants seront invités à examiner et adopter l'ordre du jour provisoire contenu dans le document de travail UNEP/MED WG.456/1, dont la version annotée figure dans le présent document.
- 9. Il est prévu que le Comité de pilotage de la CMDD examine tous les points de l'ordre du jour durant sa réunion de deux jours. Il est prévu de clore la réunion le 24 janvier 2019 à 17 h.
- 10. Le rapport de la réunion sera finalisé à l'issue de la réunion et distribué aux Membres du Comité de pilotage de la CMDD afin qu'ils puissent faire des observations et l'approuver par voie électronique.

Point 3 de l'ordre du jour : Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD – examen des progrès réalisés pour la période juillet 2017 - mai 2018

11. Le Secrétariat présentera les progrès réalisés dans le cadre des activités de la CMDD et de la SMDD depuis la 19^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD (Athènes, Grèce, 20 juin 2018).

12. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD seront invités à formuler des observations sur les progrès accomplis pendant la période allant de juin à décembre 2018 et à rendre compte de leurs activités qui ont contribué à la mise en œuvre de la SMDD pendant ladite période.

Point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

Document de travail	UNEP/MED WG.456/3
Documents d'information	UNEP/MED WG.456/Inf.4
	UNEP/MED WG.456/Inf.5

- 13. Le Secrétariat (Plan Bleu) présentera le document de travail UNEP/MED WG.456/3 intitulé « Rapport sur les questions spécifiques ».
- 14. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD seront invités à formuler des observations et des avis sur les questions spécifiques ci-après :

(a) Tableau de bord méditerranéen de la durabilité

15. Conformément à la Décision IG.23/4 adoptée lors de la COP 20, le Comité de pilotage de la CMDD est chargé de coordonner le travail visant à assurer une cohérence et une synergie totales entre le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et le travail en cours sur les indicateurs liés aux Objectifs de développement durable (ODD) au niveau international. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD seront invités à transmettre leurs commentaires au Secrétariat et au Plan Bleu au sujet des travaux réalisés pour renseigner les indicateurs convenus dans la Décision IG.23/4. Ils seront également invités à fournir des conseils afin de mieux aligner le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et les indicateurs relatifs aux ODD. À cette fin, la réunion examinera les Annexes I et II du document de travail UNEP/MED WG.456/3.

(b) Évaluation des Stratégies régionales du PAM

- 16. Conformément à l'Action régionale 7.2.4 de la SMDD recommandant de « procéder à une évaluation participative à mi-parcours de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, basée sur les données des 5 premières années relatives à la mise en œuvre de la Stratégie, selon certains indicateurs associés aux actions et à partir du tableau de bord proposé des indicateurs de durabilité » et conformément à la Décision IG.22/5 Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée (PA CPD), qui recommande une évaluation à mi-parcours, fondée sur les indicateurs CPD, en 2020. De telles évaluations doivent être entreprises au cours du prochain exercice biennal (2020-2021) afin d'en soumettre les résultats à la COP 22.
- 17. Le calendrier des évaluations à mi-parcours de la SMDD et du PA CPD est en adéquation avec le cycle de la Stratégie à moyen terme (SMT) du PAM 2016-2021, qui prévoit l'examen et l'évaluation de la SMT et la préparation de la SMT 2022-2027 au cours du prochain exercice biennal (2020-2021) en vue d'une décision pertinente lors de la COP 22.
- 18. À la demande de la 85^e Réunion du Bureau des Parties contractantes, le Secrétariat doit préparer en temps voulu un projet de décision thématique, incluant des feuilles de route pertinentes relatives aux processus d'évaluation à mi-parcours de la SMDD et d'évaluation à mi-parcours fondée sur les indicateurs du PA CPD, en vue de soumettre ces feuilles de route à la prochaine réunion des Points focaux du PAM pour examen et soumission à la COP 21.
- 19. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD sont invités à discuter de l'approche et des moyens proposés par le document de travail UNEP/MED WG.456/3 pour réaliser les évaluations des Stratégies régionales du PAM, notamment en vue d'assurer la cohérence entre la feuille de route relative à l'évaluation à mi-parcours de la SMDD et celle relative à l'évaluation à mi-parcours fondée sur les indicateurs du PA CPD. Le Secrétariat sollicite également les conseils du Comité de pilotage de la CMDD quant à la rédaction de la décision susmentionnée.

(c) Autres questions

- 20. Le document de travail UNEP/MED WG.456/3 fournit des informations relatives aux progrès et prochaines étapes concernant, entre autres, les activités suivantes : les études d'évaluation (Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement / SoED 2019 et Étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée / MED2050, y compris des études de cas sur l'économie bleue) et la deuxième édition du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) 2018-2019.
- 21. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD sont invités à formuler des orientations relatives au progrès et à la poursuite de ces activités et à conseiller le Secrétariat (Plan Bleu) quant aux modalités de consultation des Membres de la CMDD sur les produits provisoires et finaux.

Point 5 de l'ordre du jour : Programme de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019, y compris la préparation de la 18^e Réunion de la CMDD

Document de travail	UNEP/MED WG.456/4
Document d'information	UNEP/MED WG.456/Inf.3

- 22. Le document de travail UNEP/MED WG.456/4 vise à alimenter la discussion relative au Programme de travail mis à jour du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019.
- 23. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD sont invités à examiner, discuter et éventuellement approuver le programme de travail mis à jour.
- 24. Il est attendu, en particulier, de la part des Membres du Comité de pilotage de la CMDD de fournir des commentaires et de partager leurs points de vue relatifs à la préparation de la 18^e Réunion de la CMDD.

Point 6 de l'ordre du jour : Composition de la CMDD – mise en œuvre des Décisions IG.22/17 et IG.23/3

Document de travail UNEP/MED WG.456/5

- 25. Conformément aux manifestations d'intérêt écrites reçues de la part de parties prenantes, le document de travail UNEP/MED WG.456/5 « Composition de la CMDD pour l'exercice biennal 2020-2021 » contient une proposition initiale concernant l'adhésion à la CMDD des membres qui ne représentent pas les Parties contractantes.
- 26. Les Membres du Comité de pilotage seront invités à discuter les questions relatives à la composition de la CMDD, conformément aux Décisions IG.22/17 « Réforme de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et documents constitutifs mis à jour de la CMDD » et IG.23/3 « Gouvernance », et à fournir des conseils quant à l'approche à suivre, avec pour objectif ultime la soumission d'une proposition pour discussion lors de la 18º Réunion de la CMDD et de la Réunion des Points focaux du PAM, en vue de son approbation par la COP 21.

Point 7 de l'ordre du jour : Toute autre question

27. Le Comité de pilotage de la CMDD examinera toute autre question qui pourrait être soulevée par ses membres.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

- 28. Le rapport de la réunion sera distribué aux membres du Comité de pilotage de la CMDD ultérieurement, pour approbation.
- 29. La réunion sera clôturée par la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD le 24 janvier 2019 vers 17 h.

Emploi du temps

(L'emploi du temps se lit en heure locale à Athènes, Grèce – TU+2).

Mercredi 23 janvier 2019				
Horaire	Point de l'ordre du jour		Document	
09h30 - 10h00	1. Ouverture de la réunion	Présidente du	UNEP/MED WG.456/1	
	2. Adoption de l'ordre du jour	Comité de	UNEP/MED WG.456/2	
	provisoire et organisation des	pilotage de la	UNEP/MED WG.456/Inf.1	
	travaux	CMDD	UNEP/MED WG.456/Inf.2	
10h00 - 11h00	3. Travaux de la CMDD et mise	Secrétariat		
	en œuvre de la SMDD : examen			
	des progrès réalisés pour la			
	période juillet 2017 - mai 2018			
11h00 – 12h30	4. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP/MED WG.456/3	
	(a) Tableau de bord	(Plan Bleu)	UNEP/MED WG.456/Inf.4	
	méditerranéen de la durabilité		UNEP/MED WG.456/Inf.5	
12h30 – 14h00	Pause	ı		
14h00 - 15h00	4. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP/MED WG.456/3	
	(a) Tableau de bord	(Plan Bleu)	UNEP/MED WG.456/Inf.4	
	méditerranéen de la durabilité		UNEP/MED WG.456/Inf.5	
	(cont'd)			
15h00 – 16h00	4. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP/MED WG.456/3	
	(b) Évaluation des Stratégies			
	régionales du PAM			
16h00 – 17h00	4. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP/MED WG.456/3	
	(c) Autres questions	(Plan Bleu)		
	Jeudi 24 janv	ier 2019		
Time	Agenda item		Document	
09h30 - 10h30	4. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP/MED WG.456/3	
	(c) Autres questions (cont'd)	(Plan Bleu)		
10h30 - 12h30	5. Programme de travail du	Secrétariat	UNEP/MED WG.456/4	
	Comité de pilotage de la CMDD	(Plan Bleu)	UNEP/MED WG.456/Inf.3	
	pour l'exercice biennal 2018-			
	2019, y compris la préparation de			
	la 18e Réunion de la CMDD			
12h30 – 14h00	Pause			
14h00 – 15h00	5. Programme de travail du	Secrétariat	UNEP/MED WG.456/4	
	Comité de pilotage de la CMDD	(Plan Bleu)	UNEP/MED WG.456/Inf.3	
	pour l'exercice biennal 2018-			
	2019, y compris la préparation de			
	la 18e Réunion de la CMDD			
	(cont'd)			

15h00 – 16h00	6. Composition de la CMDD :	Secrétariat	UNEP/MED WG.456/5
	mise en œuvre des Décisions		
	IG.22/17 et IG.23/3		
16h00 – 17h00	7. Toute autre question	Secrétariat	
	8. Clôture de la réunion	Présidente du	
		Comité de	
		pilotage de la	
		CMDD	

Remarque: le café sera à la disposition des participants vers 11h00 pour la session du matin et vers 15h30 pour la session de l'après-midi.